



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

air

Question écrite n° 5798

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la mesure de la qualité de l'air dans le cadre de la pollution atmosphérique. La Commission européenne a présenté, le 17 septembre 2002 à Bruxelles, un projet visant à mesurer les effets de la pollution atmosphérique sur la santé humaine, appelé PEOPLE - Population Exposure to Air Pollutants in Europe. Deux mille volontaires seront invités à porter un détecteur de pollution pendant douze heures. Dans les villes européennes, 70 à 80 % de la pollution est due à la circulation routière. Le benzène, substance cancérigène, est très présent dans l'air. Les voitures y contribuent, de même que les fumeurs. Le projet, qui commencera à Bruxelles et à Lisbonne, s'étendra également à Bucarest, Budapest, Dublin, Cracovie, Ljubljana, Madrid, Paris et Rome. Les résultats seront présentés en février 2003. En conséquence, il lui demande si un travail d'accompagnement sera organisé autour du projet People et si une campagne d'information particulière sera organisée sur ce thème en France.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'étude européenne People. Partant du constat que la politique « qualité de l'air » de l'Union européenne est la politique la plus développée et celle qui a connu le plus de succès dans le domaine de la protection de l'environnement, que la politique communautaire a permis de réduire ce type de pollution (directives européennes pour réduire le contenu en soufre des combustibles, directives pour contrôler les émissions des installations industrielles, directives pour réduire l'émission des véhicules, directives pour modifier la composition des carburants, directives sur la qualité de l'air), mais que la recherche reste cependant un élément essentiel dans l'amélioration de l'environnement (importance des études d'impact sur la santé, études de l'exposition aux polluants), la Commission européenne a lancé le 17 septembre dernier le projet People. Ce projet vise à apporter un soutien scientifique aux actions des directions générales « environnement », « santé et protection des consommateurs » et « recherche » de la Commission européenne dans le domaine des effets de la pollution atmosphérique sur la santé humaine. Le benzène a été choisi comme indicateur de la pollution émise par le trafic automobile. C'est un traceur pour d'autres polluants émis par les voitures tels que les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, les composés organiques volatils (précurseurs de la pollution par l'ozone) et les particules fines (PM 10). Le benzène est également contenu dans la fumée de cigarette. L'étude vise à évaluer les niveaux de pollution typiques auxquels sont exposés les citoyens européens vivant dans les villes. Le projet sera centré sur deux sources de pollution importantes : le trafic automobile et la tabagie. L'étude fait appel à une collaboration intensive avec les citoyens des villes concernées et avec les médias. En effet, dans chacune des villes, 200 volontaires seront invités à participer à l'étude via les médias. Ces volontaires seront sélectionnés en fonction des moyens de transport qu'ils utilisent pour se déplacer : voiture personnelle, transport public, déplacement à pied ou à vélo. Leur niveau d'exposition sera comparé à un groupe de contrôle constitué par des personnes sédentaires, non exposées au trafic, et à un groupe de fumeurs. La première phase de l'étude va consister en une étude pilote réalisée à Bruxelles et à Lisbonne. Si d'autres campagnes de mesures sont prévues en 2003/2004, la liste des villes envisagées n'est pas encore définitive. Mais il est vrai que les noms de

Bucarest, Budapest, Dublin, Krakow, Ljubljana, Madrid, Paris et Rome sont pour le moment cités. L'étude People donnera aux décideurs politiques, aux experts en environnement et en santé publique ainsi qu'au citoyen européen une image instantanée de la pollution de l'air dans les villes et de son impact sur la santé publique, et il est souhaitable que Paris fasse partie des villes retenues pour la seconde phase de cette étude. Les résultats de l'étude feront l'objet, comme pour les autres études relatives à l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique (étude PSAS-9 dite « des neuf villes », par exemple) d'une communication spécifique.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5798

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3934

Réponse publiée le : 28 avril 2003, page 3328